



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-32

L'an deux mille vingt et un, à 10h00

Le 17 décembre, en visio

Date de convocation	10 décembre 2021
Nombre de délégués:	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	<p>51 Titulaires 51 Suppléants 30 Présents 0 votes par procuration</p>

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M. Jean François GOSSET
Mme Inès DE MONTGON
Mme Edith COLIN
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M Jean Claude JACQUEMART (représente M PAULET)
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Sébastien ROUSSEAU
M. Hervé CORVISIER
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Samuel GRIS (représente M WECKERING)
M. Jean Yves JONET
M Gery TRONÇON
M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN
M. Alain DUPOMMIER
M. Kévin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M. André LIEBEAUX
Mme Sylvaine GERARD
M. Eric GILLARDIN
M. Pierre CORDIER
Mme Else JOSEPH
M Michel NORMAND
Mme Charline SINGLER (représente M VAUTRIN)
Mme Valérie WOITIER
M Benoit JOURDAIN

Objet de la délibération :

**REGULARISATION DE LA ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE
- ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Résultat du vote
<p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-32

Objet de la délibération :

REGULARISATION DE LA ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'EPAMA-EPTB Meuse est propriétaire et gestionnaire de plusieurs ouvrages concourant à la protection contre les inondations : la ZRDC de Mouzon et les digues de Létanne. Ils sont actuellement classés selon le dispositif de l'ancien décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques datant de 2007. Avec la parution d'un nouveau « décret digues » en 2015, la réglementation a évolué et oblige les gestionnaires à régulariser la situation administrative des ouvrages existants.

Pour rappel, un premier plan de financement de 48 000 € TTC avait été arrêté par délibération n°20-24 du 24 septembre 2020 :

DEPENSES		RECETTES	
ZRDC de Mouzon	24 000,00 €	autofinancement	36 000,00 €
Digues de Létanne	24 000,00 €	Etat (FPRNM)	12 000,00 €
TOTAL	48 000,00 €	TOTAL	48 000,00 €

Un second plan de financement de 58 820 € a été approuvé par le Comité par délibération n°21-13 du 18 juin 2021 et ce, afin de réaliser des études topographiques et géotechniques complémentaires. Lemontant estimé était alors de :

DEPENSES		RECETTES	
ZRDC de Mouzon	20 420,00 €	autofinancement	39 620,00 €
digues de Létanne	38 400,00 €	Etat (FPRNM)	19 200,00 €
TOTAL	58 820,00 €	TOTAL	58 820,00 €

Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du plan de financement car les études géotechniques (montant « marchés ») sont plus élevées que prévues.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'actualiser le plan de financement de cette opération pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses nécessaires et de solliciter une modification de la contribution du fonds Barnier (FPRNM) concernant les digues de Létanne.

Nouveau plan de financement (actualisation juillet 2021) :

DEPENSES		RECETTES	
ZRDC de Mouzon	20 428,00 €	autofinancement	41 374,40 €
digues de Létanne	41 892,80 €	Etat (FPRNM)	20 946,40 €
TOTAL	62 320,80 €	TOTAL	62 320,80 €

Après avis du Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- APPROUVE le plan de financement modificatif tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE le Président à engager les fonds nécessaires à cette opération
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

Nom	Présent / Représenté par
M. Farid BESSADI	POUR
M. Philippe CLAUDE	POUR
M. Jean-François GOSSET	POUR
Mme Inès de MONTGON	POUR
Mme Edith COLIN	POUR
M. Bernard DEKENS	POUR
Mme Dominique FLORES	POUR
M Jean Claude JACQUEMART	POUR
M Christian MAGISSON	POUR
M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
M. Hervé CORVISIER	POUR
M. Michel LALLEMAND	POUR
M. Yvon HUMBLLOT	POUR
M Samuel GRIS	POUR
M. Jean-Yves JONET	POUR
M. Géry TRONÇON	POUR
M. Jean-François VALLOIRE	POUR
M. Alain DUPOMMIER	POUR
M. Dominique COLLIN	POUR
M. Kévin GENGOUX	POUR
M. Yannick ROSSATO	POUR
M. André LIEBEAUX	POUR
Mme Sylvaine GERARD	POUR
M Eric GILLARDIN	POUR
M. Pierre CORDIER	POUR
Mme Else JOSPEH	POUR
M. Michel NORMAND	POUR
Mme Charline SINGLER	POUR
Mme Valérie WOITIER	POUR
M. Benoît JOURDAIN	POUR